

# Le Griffon

Le journal municipal de Hanches

Gratuit

Novembre 2024

N°77

## Édito Chère Hancoise, cher Hancois,

Nous nous souviendrons de ce mois d'octobre 2024.

Les communes de Droue-sur-Drouette, Epernon, Hanches, Saint-Martin-de-Nigelles et Villiers-le-Morhier ont été très fortement touchées par les deux inondations d'octobre 2024 (70 maisons sur Hanches) et finalement celles-ci ont été reconnues en état de catastrophe naturelle avec quelques autres.

Je tiens à remercier la Préfecture, les pompiers, gendarmes et policiers municipaux – qui se sont mobilisés sans relâche durant cette période difficile. J'associe à ces remerciements le personnel technique et administratif de la commune, ainsi que les élus qui ont été mobilisés durant cette crise.

Je remercie la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et le SITREVA qui ont répondu à

notre demande en mettant 8 bennes à la disposition des sinistrés sur 4 emplacements distincts.

Je souhaite exprimer toute ma solidarité envers ceux qui ont subi les lourdes conséquences de ces intempéries. Ces événements climatiques bouleversent profondément nos vies, touchant nos habitations, nos familles et notre quotidien. Je comprends combien il est éprouvant de voir son foyer inondé, ses biens endommagés, et de devoir affronter l'incertitude que cela engendre. Cette épreuve a montré également que la solidarité existe.

En cette fin d'année, le programme des festivités bat son plein sur notre commune et nous vous attendons sous la halle ou à la salle polyvalente. En attendant, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Jean Pierre Ruaut, Maire de Hanches

## Et maintenant ?

Il s'est passé 8 ans entre la dernière inondation de 2016 et octobre 2024. Vous avez été nombreux à venir en mairie pour comprendre et commenter les raisons de ces inondations. Que ce soit des personnes seules, des groupes ou des représentants de sinistrés, nous avons été attentifs à vos remarques et questionnements. Comme vous, nous souhaitons trouver les solutions d'amélioration.

Pour ce faire, tous les acteurs institutionnels et les particuliers du bassin versant de la Drouette sont impliqués. Des contacts sont pris avec la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires et le Syndicat Mixte de la Drouette, de la Voise et ses Affluents (SMVDA) pour établir les plans d'action à court et moyen terme dans la lutte contre les inondations.

Les messages que vous nous avez transmis sont nombreux. Quelles conclusions en a-t-on tirées ? Les infrastructures réalisées par Rambouillet Territoires depuis 2016 ont-elles eu les conséquences attendues en aval de la Drouette ?

Au-delà des données pluviométriques enregistrées (90mm en 24h soit un équivalent de 90 litres par m<sup>2</sup>, alors que nous avons 90 mm sur 7 jours en 2016), quelles sont les causes possibles des inondations sur nos territoires ?

Celles-ci sont multiples : gestion des retenues d'eau en amont (château de Rambouillet, bassins de rétention publics sur Rambouillet Territoires, gestion des retenues d'eau privées, gestion des eaux par l'ONF), drainage des terrains agricoles, gestion des écluses publiques et privées, gestion de crise entre Rambouillet Territoires et les Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Toutes ces interrogations conduisent à décrire en page suivante le « qui fait quoi ? » en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). La commune est également engagée dans une procédure d'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) qui sera détaillée dans le bulletin communal à paraître en janvier 2025.

Responsable de la communication et de la publication : Jean Pierre Ruaut

Rédaction, documentation, réalisation : Service communication

Impression : ICS—Impression Création Services—Droue-sur-Drouette

Dépôt légal à date de parution

Ce journal est également en pdf sur [www.ville-hanches.fr/griffon.html](http://www.ville-hanches.fr/griffon.html)

Contact : Mairie de Hanches

30 rue de la Barre 28130 Hanches

33(0)2 37 83 42 29

[accueil@ville-hanches.fr](mailto:accueil@ville-hanches.fr)

[www.ville-hanches.fr](http://www.ville-hanches.fr)

## Nouvelles activités

### Sani'Chauffe 28

#### Nouvelle adresse

Plomberie, chauffage, climatisation

6 rue de l'Arche du Loreau

Email :

[sanichauffe28@gmail.com](mailto:sanichauffe28@gmail.com)

Tél : 07 71 66 79 58

Semaine : de 07h00 à 19h00

Samedi : de 08h00 à 12h00

Fermeture le dimanche

## État civil

### Naissances

KUPCZYK Gabriel  
22.09.2024

NÉROT LORIOT Charlie  
22.10.2024

BOCAHU Hedwige  
10.11.2024

### Mariages

DRISSI Messaoud  
& SELLAM Myriem  
14.09.2024

REIGNOUX Nicolas  
& ROUSSEAU Nathalie  
21.09.2024

### Décès

HATIL Cyriaque  
09.08.2024

FALHON Héléne  
née SICHE  
08.10.2024

EDOUARD Claudette  
née MEUNIER  
13.10.2024

LEMONNIER Fabrice  
14.10.2024

DEJARDIN Alain  
16.11.2024

## LA GEMAPI

### GEstion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations

Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement à savoir :

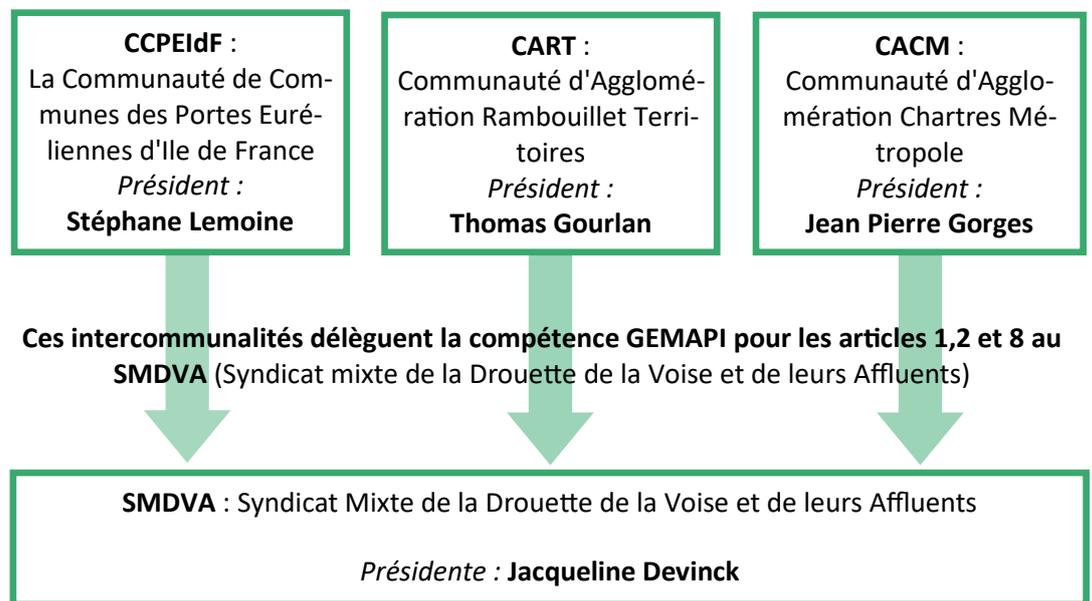
**1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique**

**2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau**

**5° La défense contre les inondations**

**8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines**

La **GEMAPI** est une compétence prise en charge **par l'intercommunalité** : les communautés d'agglomération et les communautés de communes sont, sur le bassin versant de la Drouette, les communautés suivantes :



En revanche, les intercommunalités conservent la compétence concernant l'article 5 : **La défense contre les inondations** (ex : création de digue, barrage ...)

Le SMDVA intervient donc dans le cadre de ces dispositions du code de l'Environnement, dans le respect de la réglementation et selon les modalités fixées par l'arrêté inter-préfectoral (consultable sur le site du SMDVA).

**Extrait des statuts du SMDVA consultable sur le site : [www.smdva.fr](http://www.smdva.fr)**

Le SMDVA exerce donc la compétence **GEMA** pour les points 1°, 2°, 5° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement:

- Il réalise des actions d'entretien et de restauration de cours d'eau lorsqu'elles sont reconnues d'intérêt général
- Il travaille à l'émergence de projets de restauration et de préservation des continuités écologiques, de zones humides... en réalisant des études spécifiques
- Il accompagne (conseils et recommandations) les propriétaires riverains et les propriétaires de moulins pour la gestion de leurs ouvrages hydrauliques et l'entretien de leurs berges
- Il réalise une veille sur l'ensemble des cours d'eau et milieux humides associés

# 12 Agenda

**7 décembre**  
**CAH**

Salle polyvalente  
Animations de Noël

**9 décembre**  
**Municipalité**  
Salle polyvalente  
Goûter de Noël des seniors

**14 décembre**  
**Amis des Enfants de Hanches**  
Salle polyvalente  
Danse avec le Père Noël

**Du 23 au 26 janvier**  
**AEDAH, Ecole, Cie Tout Contre, Les Z'Hilaires, Les Dim'Hanches sous la Halle, Lycée, Municipalité**  
Semaine « Les nuits de la lecture »

## Budget participatif 2024 : lancement du vote !

### BUDGET PARTICIPATIF 2024



Démocratie participative

Pour l'édition 2024, trois propositions ont été soumises au comité de suivi du budget participatif. Après examen, il s'avère que deux d'entre elles remplissent les critères d'éligibilité.

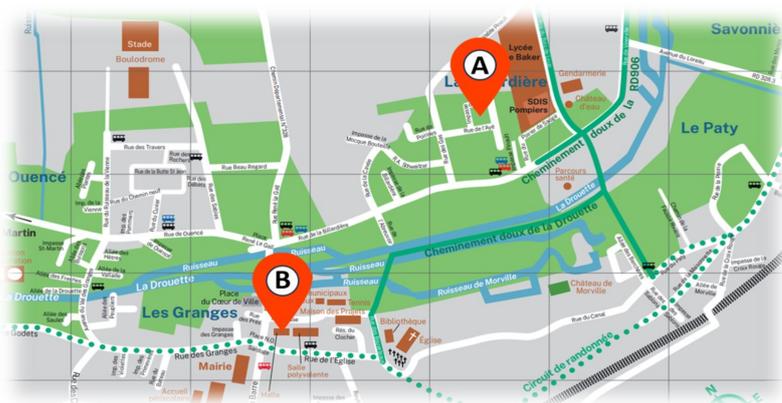
Vous trouverez en page suivante une présentation succincte de chaque proposition.

**Vous êtes maintenant invités à voter pour vos projets préférés !**

Tous les habitants de Hanches de plus de 6 ans peuvent **voter en déposant le bulletin en mairie, dans l'urne disponible à l'accueil ou dans la boîte à lettres** (dans ce cas, mettre le bulletin sous enveloppe, en y précisant « budget participatif »).

Le bulletin doit comporter vos choix, classés par ordre de préférence (« 1 » étant le préféré). Il sera attribué respectivement 2 et 1 points à chacun de vos choix selon l'ordre établi.

A l'issue du vote, le nombre de points sera comptabilisé et définira une hiérarchie qui permettra de définir les projets qui pourront être réalisés, en respectant l'enveloppe globale annoncée de 14 000 €.



### Les 2 projets sélectionnés

**Projet A**  
Création d'un espace de rencontre  
rue de l'Ayé

**Projet B**  
Création d'un espace de loisirs aux abords  
de la halle

**Le vote est ouvert du 1er au 31 décembre 2024**

### BUDGET PARTICIPATIF 2024



Démocratie participative



Ville de  
**Hanches**

## BULLETIN DE VOTE au verso

*Pour les autres votants du foyer,  
le bulletin peut être photocopié ou retiré en mairie*

Mairie de Hanches—30, rue de la Barre—28130 Hanches  
02 37 83 42 29—accueil@ville-hanches.fr

Ouverture au public : Les lundis, jeudis et vendredis : 9h à 12h et 15h45 à 17h45

Les mardis : 9h à 12h

Les mercredis et samedis : 10h à 12h

## Vous allez être recensé(e) en 2025 !

Le recensement de la population aura lieu du **16 janvier au 15 février 2025**.

Vous aller recevoir un courrier sous enveloppe à l'effigie de la mairie de Hanches qui vous présentera l'opération. Un agent recenseur vous fournira une notice pour vous recenser en ligne (ou un questionnaire papier si vous préférez). En parallèle, une enquête visant à mieux comprendre les familles d'aujourd'hui complétera le recensement. Si votre logement est concerné, l'agent recenseur vous donnera toutes les informations utiles pour y répondre.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.ville-hanches.fr/actualites/recensement-de-la-population-549.html> ou [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



## Budget participatif 2024 : la description des projets

Projets	Pourquoi ?	Comment ?
<p><b>Projet A</b></p> <p><b>Création d'un espace de rencontre rue de l'Ayé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre plus vivant le quartier</li> <li>• Rencontrer ses voisins</li> <li>• Habiter l'espace public</li> <li>• Favoriser le lien social et le vivre ensemble</li> <li>• Apprendre à partager dans le respect de tous</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de bacs potagers ouverts à tous pour planter et récolter</li> <li>• Plantation d'arbres fruitiers (pour se régaler et avoir un peu d'ombre)</li> <li>• Installation d'une table de ping-pong et de quelques bancs</li> <li>• Création de panneaux explicatifs, rédigés coopérativement par les habitants du quartier, à destination de chaque visiteur de ce lieu de rencontre</li> </ul>
<p><b>Projet B</b></p> <p><b>Création d'un espace de loisirs aux abords de la halle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un lieu de loisirs aux abords de la halle et de la salle polyvalente</li> <li>• Développer les rencontres intergénérationnelles et les échanges familiaux favorisés par la présence hebdomadaire des Dim'Hanches sous la Halle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de deux tables de ping-pong (1 pour les adultes et 1 pour les enfants)</li> <li>• Installation d'un terrain de pétanque</li> </ul>

### BULLETIN DE VOTE



Nom : .....

Prénom : .....

Rue d'habitation : .....

Age (pour les mineurs) : .....

*Numérotez vos projets préférés de 1 à 2, 1 étant votre projet préféré*

Projet A	Création d'un espace de rencontre rue de l'Ayé	
Projet B	Création d'un espace de loisirs aux abords de la halle	

Bulletin à déposer **en mairie, dans l'urne à l'accueil OU dans la boîte aux lettres** (préciser « Budget participatif » sur l'enveloppe) **entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre 2024**

Pour respecter la démocratie participative, je m'engage à ne déposer qu'un seul bulletin de vote

Les données collectées seront traitées conformément à la réglementation générale sur la protection des données (RGPD)